



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
13 mai 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 5891<sup>e</sup> séance, le 13 mai 2008, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité condamne fermement les attaques menées par le Mouvement pour la justice et l'égalité contre le Gouvernement soudanais le 10 mai à Omdourman et exhorte toutes les parties à mettre fin à la violence, à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et à s'engager à œuvrer à un règlement pacifique de toutes les questions en suspens.

Le Conseil incite toutes les parties à la retenue et met notamment en garde contre toutes représailles visant les populations civiles ou menaçant la stabilité de la région.

Le Conseil réaffirme que toutes les parties doivent s'engager d'urgence, pleinement et utilement dans le processus politique. Il en appelle aux États de la région pour qu'ils tiennent les engagements auxquels ils ont souscrit dans l'Accord de Dakar et coopèrent en vue de mettre fin aux activités des groupes armés et à leurs tentatives pour prendre le pouvoir par la force.

Le Conseil condamne fermement toutes tentatives de déstabilisation par la force et réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan. »

---

